

Initiatives ministérielles

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

Corbett	Corbett
Côté	Couture
Crawford	Crosbie (St. John's West)
Darling	de Cotret
Desjardins	Dionne
Dommm	Dorin
Duplessis	Edwards
Fee	Feltham
Ferguson	Ferland
Flis	Fontaine
Fontana	Foster
Friesen	Gaffney
Gagliano	Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Gray (Windsor West)	Greene
Guilbault	Halliday
Harb	Harvard
Hawkes	Hicks
Hockin	Holtmann
Hopkins	Horning
Hudon	Hughes
Jacques	James
Johnson	Joncas
Jordan	Jourdenais
Kempling	Landry
Langlois	Larrivée
Layton	Lee
Lewis	Lopez
MacAulay	MacDonald (Dartmouth)
MacKay	MacLellan
Maheu	Malone
Marin	Martin (Lincoln)
Masse	Mayer
Mazankowski	McCreath
McDermid	McDougall (St. Paul's)
McGuire	McLean
Mifflin	Milliken
Mitges	Monteith
Moore	Nicholson
Oberle	O'Kurlley
Peterson	Pickard
Porter	Proud
Redway	Reid
Reimer	Ricard
Rideout	Robitaille
Rompkey	Roy-Arcelin
Schneider	Shields
Simmons	Sobeski
Soetens	Speller
Stevenson	Tardif
Tétreault	Thacker
Thompson	Thorkelson
Tremblay (Québec-Est)	Tremblay (Lotbinière)
Valcourt	Vanclief
Van De Walle	Vankoughnet
Vien	Wappel
Weiner	Wenman
White	Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)	Worthy
Winegard	
Young (Acadie—Bathurst)—146	

CONTRE

Députés

Angus	Benjamin
Blaikie	Butland
Fulton	Funk
Grey (Beaver River)	Heap
Hunter	Leblanc (Longueuil)
McCurdy	McLaughlin
Nowlan	Nystrom
Plamondon	Samson
Stupich—17	

DÉPUTÉS «PARÉS»

Nil/aucun

(Le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

M. Bruce Halliday (Oxford): Monsieur le Président, je demande la permission de la Chambre pour proposer la motion suivante au sujet d'une pétition tardive tendant à présenter un projet de loi privé pour lequel il y a consentement unanime. La voici:

Que, notwithstanding les articles 131(5), 132 et 140 du Règlement, la pétition introductive d'un projet de loi privé de l'Association médicale canadienne présentée plus tôt aujourd'hui soit réputée avoir été présentée dans les délais requis et avoir été reçue par la Chambre.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Halliday: Monsieur le Président, je propose:

Que, notwithstanding le Règlement et les usages de la Chambre, la Chambre passe maintenant à l'étude du projet de loi S-20, Loi modifiant le nom de l'Association médicale canadienne, à l'étape de la deuxième lecture et l'adopte à toutes les étapes.

(La motion est adoptée.)

* * *

L'ASSOCIATION MÉDICALE CANADIENNE

M. Bruce Halliday (Oxford) propose: Que le projet de loi S-20, Loi modifiant le nom de l'Association médicale canadienne, soit lu pour la deuxième fois et, avec le consentement unanime, renvoyé au comité plénier.

• (1725)

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et, avec le consentement unanime, étudié en comité, agréé, lu pour la troisième fois et adopté.)

* * *

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-128, Loi modifiant le Code criminel et le Tarif des douanes (pornographie juvénile et corruption des mœurs) dont le Comité permanent de la justice et du solliciteur général a fait rapport avec des propositions d'amendement.

L'hon. Barbara McDougall (au nom du ministre de la Justice) propose: Que le projet de loi soit agréé.